Image not found or type unknown

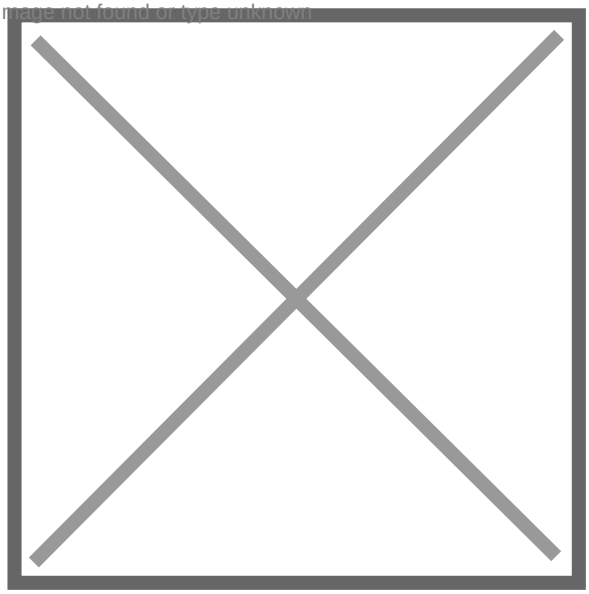

Amende forfaitaire majoré 2*375e - Avis opposition administrative

Par **wadzou**, le **02/05/2016** à **23:50**

Bonjour à tous,

Le cas présentait ici correspond à mon ami. J'avoue que c'est cas particulier. Il a reçu deux amendes forfaitaires majorés et donc, il doit 750 euros (2 * 375). Il s'agissait d'infraction commise avec son scooter dont il est titulaire.
Le problème est qu'au moment des faits, sont véhicule était prêté, et il est en mesure de fournir l'auteur des infractions. Cependant, entre temps, il a déménagé et bien entendu, il n'a pas fait le changement d'adresse. Du coup, il n'a jamais pu contester puisque il n'a jamais reçu les PV initiale.
Aujourd'hui, son compte a été saisi. Il le vit très mal.

Est-il possible à ce jour de procéder à une démarche rétro-active?
Que me conseillerez-vous à la lecture de ce post?

En vous remerciant par avance pour vos éléments de réponses.

Merci

Par **Tisuisse**, le **03/05/2016** à **06:40**

Bonjour,

C'est à lui de voir mais sa position est difficilement défendable puisqu'il n'a pas, dans les temps impartis, fait son changement d'adresse.

Par **kataga**, le **03/05/2016** à **07:01**

Bjr,
Votre ami peut contester et dénoncer par LRAR à l'OMP l'auteur véritable des infractions en le faisant le plus tôt possible.
Essayez d'être plus précis (date des faits, nature des faits, etc...) si vous voulez espérer des réponses plus précises.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés